



- Sylvie VALLET**, Urbaniste OPQU, mandataire
- Michèle PRAX**, Urbaniste titulaire du diplôme d'architecte dplg
- Caroline GIORGETTI**, Sites & Paysages
- Evinerude**, Environnement
- Me Ségolène COGNAT**, Avocate

98 Route des Coquettes - 38850 CHIRENS - T. 04 76 05 30 82 / 06 15 76 38 99
<http://www.captterritoires.fr>

Pièce 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté municipal	Projet approuvé par délibération
Le 12 avril 2017	Le 03 juillet 2017	Le

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Article L.151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Trois grandes orientations

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

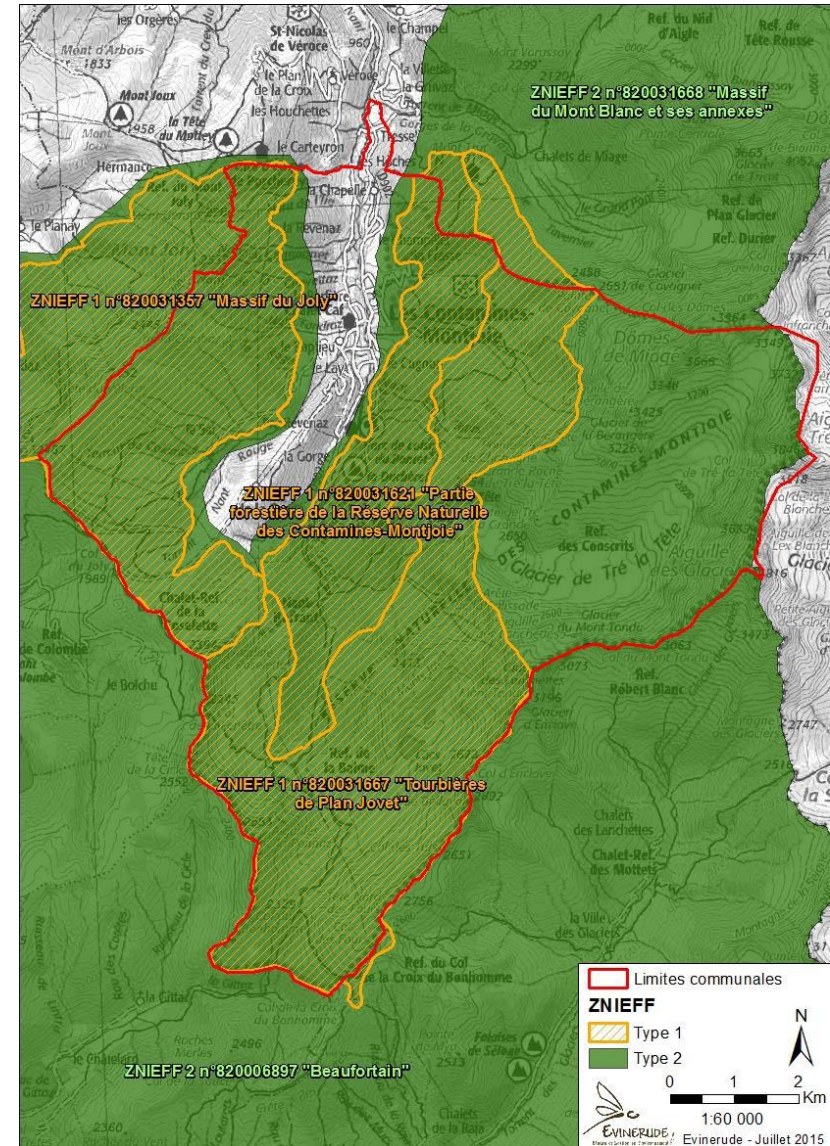
2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

3^{ème} orientation : Répondre à la diversité des besoins de déplacements et de desserte en cul de sac du territoire

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.1. Protéger la richesse naturelle exceptionnelle du territoire et sa biodiversité

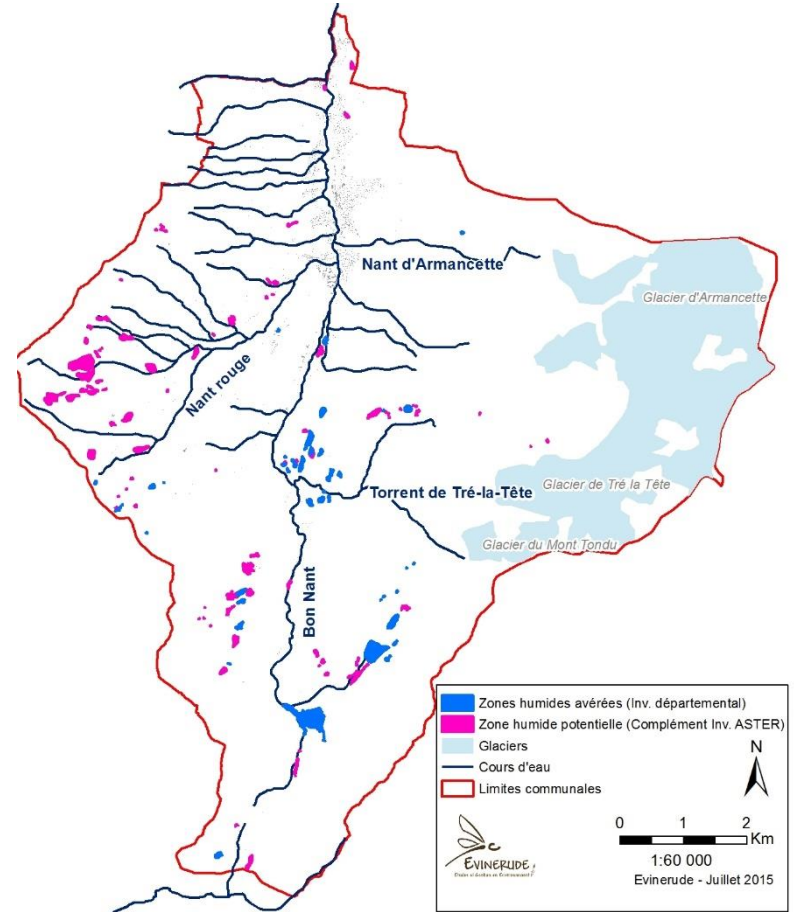
- ✓ Les espaces de la Réserve Naturelle Nationale, ses sites Natura 2000 associés et les ZNIEFF de type 1 : « Massif du Joly - Tourbières du Plan Jovet - Partie forestière de la réserve naturelle des Contamines-Montjoie – Montagne d'Outray et Rocher des Enclaves – Vallée des Glaciers. Les préserver en zone naturelle du PLU, en espaces boisés classés pour les boisements de la réserve.
- ✓ Le réservoir de biodiversité de Notre Dame de la Gorge, en zone naturelle du PLU. Maintenir le cadre et l'ambiance naturelle de ce réservoir dans le projet de valorisation économique et touristique de la vallée de la Gorge



1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.1. Protéger la richesse naturelle exceptionnelle du territoire et sa biodiversité

- ✓ **Les zones humides déjà inventoriées :**
 - En interdisant les constructions et les modes d'utilisation du sol pouvant les compromettre : l'imperméabilisation (constructions sauf mise en place d'équipements publics ou d'intérêt collectif), le remblaiement, l'affouillement ou l'exhaussement de sols, le drainage.
 - En limitant l'urbanisation dans leur bassin d'alimentation
- ✓ **Les zones humides sur la partie ouest du territoire (massif du Joly) dont l'inventaire sera complété**
 - En partenariat avec le gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale, ASTERS
- ✓ **Inscrire les espaces naturels sensibles de la commune dans la politique ENS du Département de la Haute-Savoie**



1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.2. Préserver la fonctionnalité de corridor écologique du Bon Nant, pour les espèces terrestres et aquatiques de la vallée

✓ Préserver et entretenir les ripisylves le long du Bon Nant et de ses affluents en préservant des ouvertures visuelles

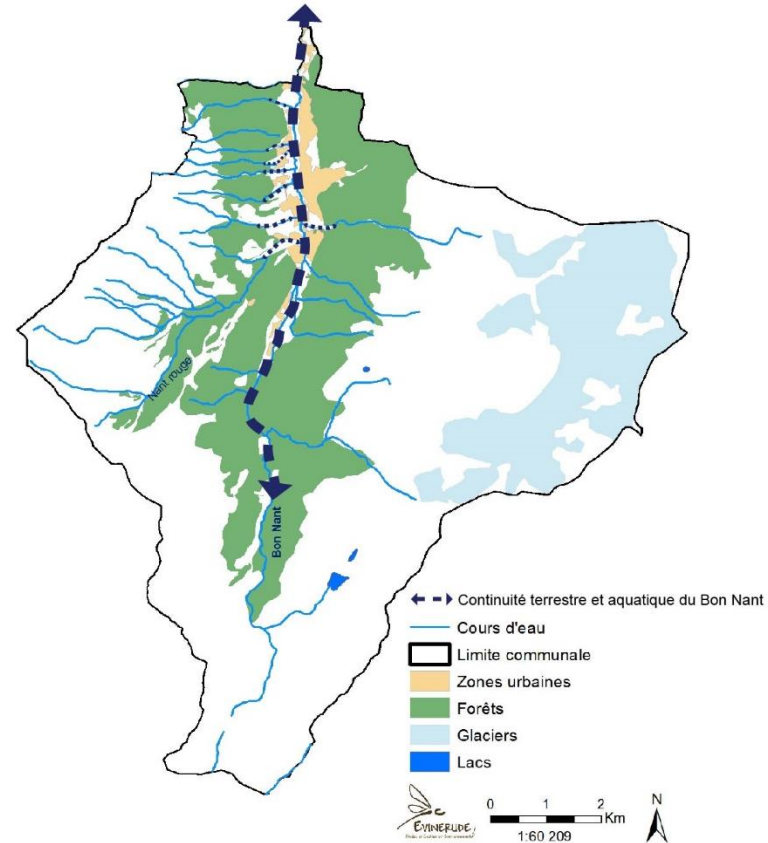
- Préserver les continuités écologiques le long du Bon Nant et de ses affluents (en zone naturelle de corridor écologique)

✓ Restaurer la continuité piscicole et la dynamique du transport sédimentaire le long du Bon Nant et de ses affluents

- En soutenant les études préalables nécessaires : diagnostic du fonctionnement hydro morphologique du Bon Nant (pilotage par le SM3A dans le cadre du SAGE de l'ARVE)
- En favorisant la mise en œuvre des actions qui pourront être préconisées : résorption des perturbations morphologiques, rétablissement de points de franchissement piscicole en raison des nombreux seuils et barrages sur le cours d'eau, plan d'entretien des berges, etc.

✓ Remettre en état les annexes humides du Bon Nant

- En restaurant de petites zones humides ponctuelles (mares) favorables à la biodiversité (zone de la base de loisirs)



1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.3. En cohérence avec les enjeux clefs de la Stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc, faire découvrir les patrimoines naturels et géologiques alpins des Contamines-Montjoie :

- ✓ **Créer autour d'un équipement structurant type « Maison du Tour du Mont-Blanc ¹», un Pôle « Nature & Patrimoines » de découverte des patrimoines alpins d'intérêt régional** sur le site de Notre Dame de la Gorge, porte d'entrée de la Réserve Naturelle et porte stratégique d'accès au massif du Mont-Blanc par le versant sud :
 - **Inscrire le projet dans un programme global cohérent d'organisation et d'animation des activités touristiques** associant davantage à l'image et à la notoriété de la Station des Contamines-Montjoie, la qualité de son environnement, de ses paysages et de ses patrimoines naturels exceptionnels
 - **Un projet à structurer autour de 4 espaces clefs :**
 - Le centre-village / La future « Maison du Tour du Mont-Blanc » / Le futur « Parc alpin » autour de la « Maison du Tour du Mont-Blanc ¹» et la chapelle Notre Dame de la Gorge / La Réserve Naturelle Nationale
 - **Inscrire le projet dans un programme d'investissements structurants et cohérents de la Station, en matière de politique environnementale, de mobilités, de déplacements et de stationnement :**
 - Haute efficacité énergétique du futur bâtiment « Maison du Tour du Mont-Blanc » (ex-maison EDF étendue), gestion éco responsable des déchets et de l'eau, desserte du site depuis le centre village, par mobilités douces (navettes électriques, réseau de parkings relais dans le centre-village et le Lay, cheminements doux...), Réhabilitation – renaturation du site Notre Dame de la Gorge : réorganisation et réduction des espaces de stationnement et de circulations

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.4. Préserver les ressources en eau potable du territoire

✓ Relancer la procédure de déclaration d'utilité publique des 5 captages d'eau potable

- Le Prelet d'en Haut, le Prelet d'en Bas, les Feugiers d'en Haut, les Feugiers, les Grassenières

✓ Réduire la teneur en arsénic de l'eau supérieure aux limites admises de qualité, sur le réseau de distribution des Grassenières :

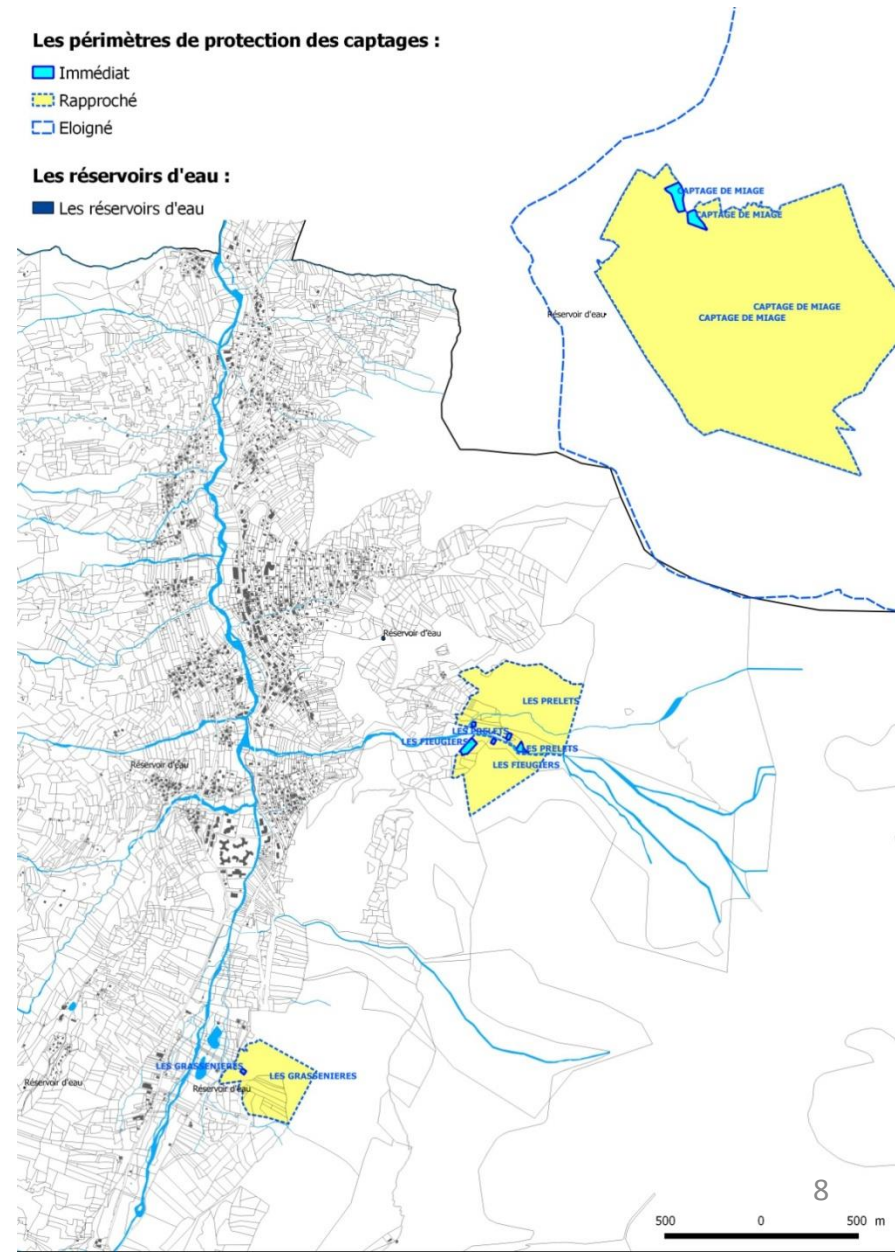
- Mettre en place des solutions concrètes et un échancier de réalisation

Les périmètres de protection des captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Les réservoirs d'eau :

- Les réservoirs d'eau



1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

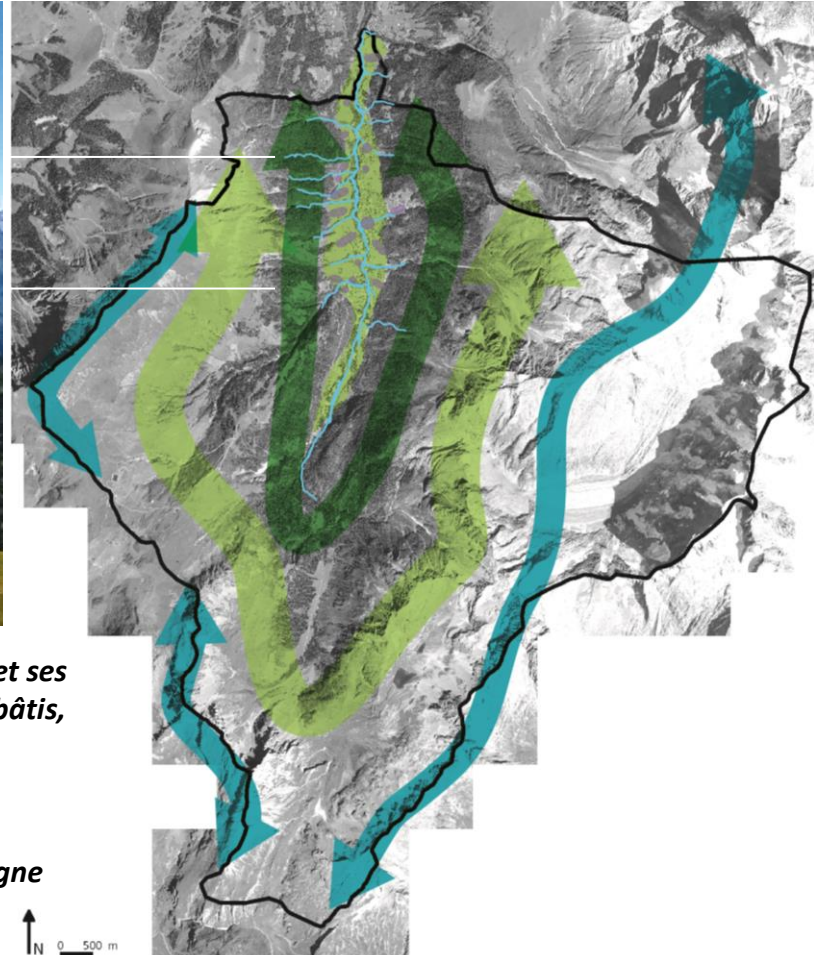
1.5. Développer le territoire en prévenant, pour la population et les biens, les conséquences des risques naturels inhérents au contexte montagnard





- ✓ **Mettre en œuvre les travaux de sécurisation du Nant d'Armanette vis-à-vis des phénomènes de laves torrentielles de grande ampleur (crue centennale) :**
 - Création d'une plage de dépôt par le SM3A (syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords), incluant deux digues en remblais
- ✓ **Prendre en compte les risques naturels dans les choix de développement du territoire** (les risques de crues torrentielles, laves torrentielles, ruissellement, terrains hydromorphes, glissement de terrain, effondrement, avalanches, coulées, chutes de blocs et de pierres) identifiés par le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels), dont la révision a été approuvée le 20 juillet 2016.
- ✓ **Mettre en cohérence le zonage réglementaire du PLU avec les risques identifiés au PPRN en cours de révision**, pouvant conduire au déclassement, en zones agricoles ou naturelles, de zones constructibles avant révision : pas de construction nouvelle en zones rouges, bleu foncé du PPRN ou vertes des forêts de protection.

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.6. Préserver un paysage lisible et qualitatif, le patrimoine naturel et culturel montagnard fondateur de l'identité des Contamines-Montjoie

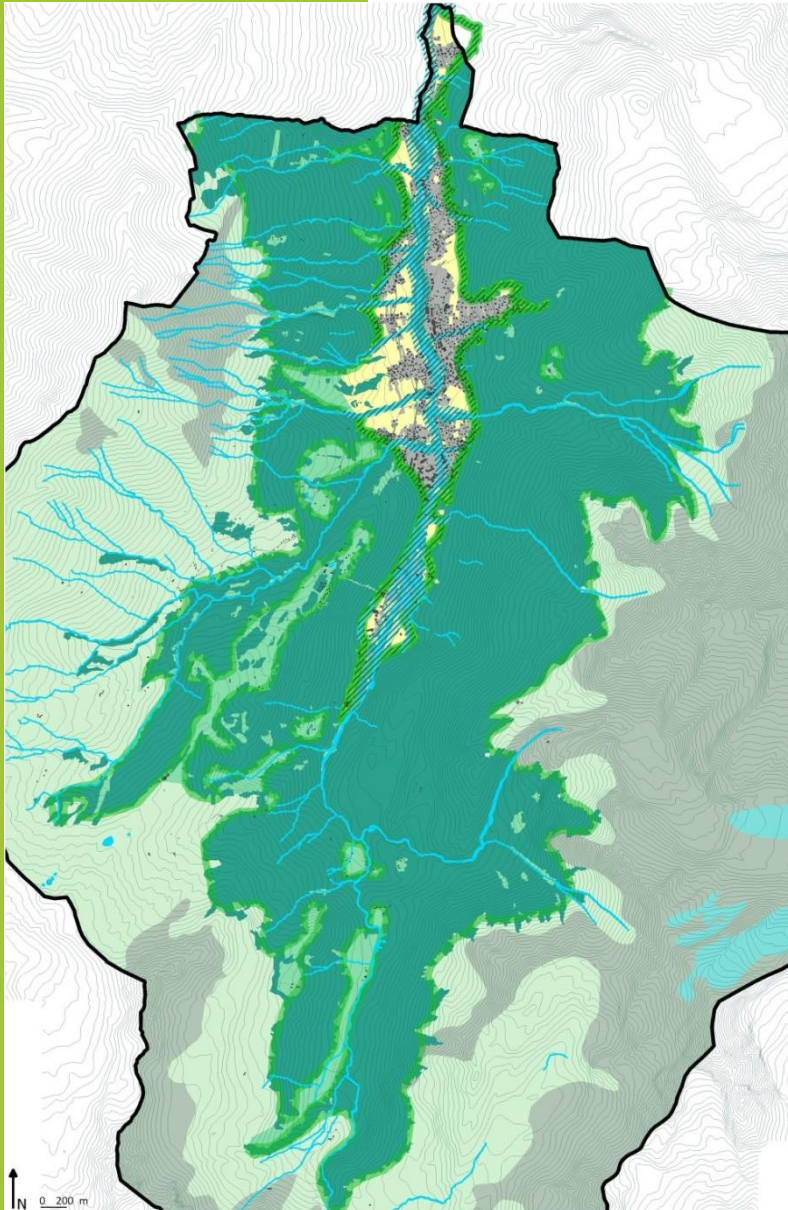
✓ **Maintenir les grandes continuités paysagères, et la lecture de leur étagement dans le paysage**



-  ***Un val ouvert structuré par le Bon Nant et ses affluents, ponctué par les groupements bâtis,***
-  ***cadré par les fortes pentes boisées,***
-  ***surmontées d'espaces ouverts***
-  ***jusqu'aux sommets et chaînes de montagne emblématiques***


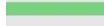


N 0 500 m

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre





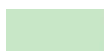
✓ Maintenir la structuration paysagère du val

Espaces boisés

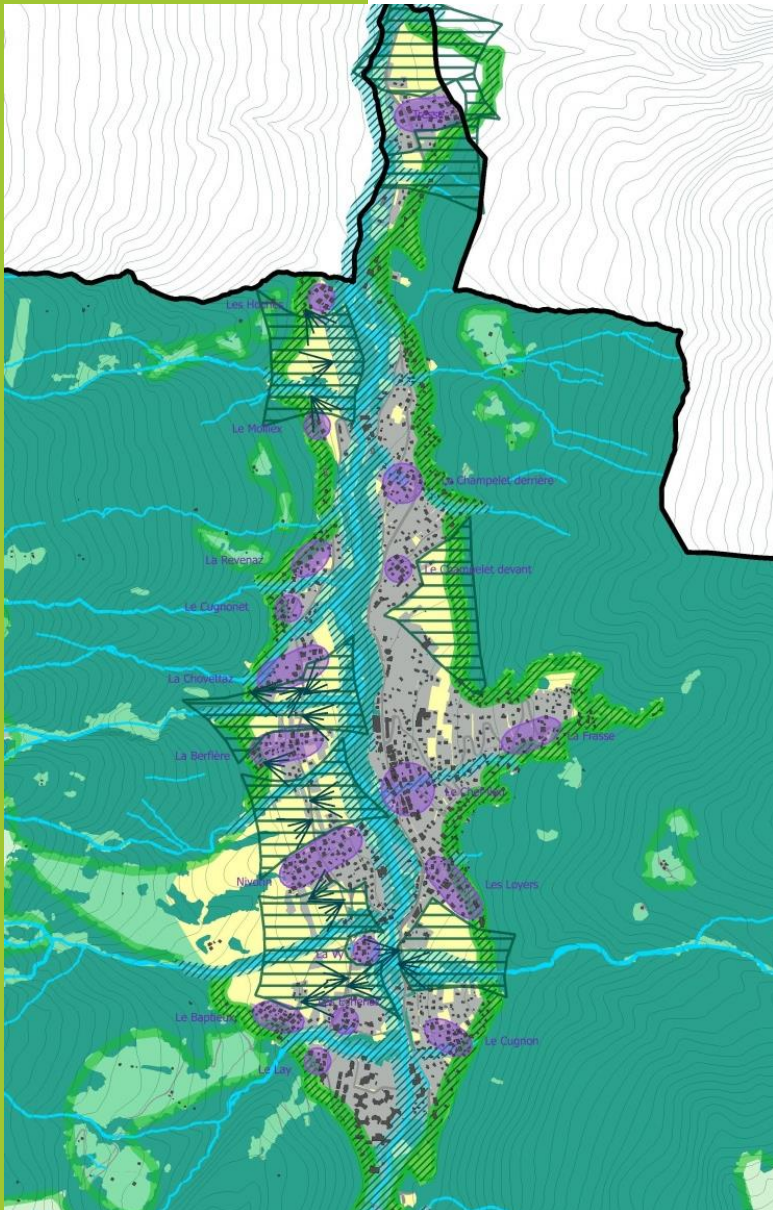
-  • Préserver un couvert forestier diversifié sur les fortes pentes
-  • Maîtriser l'avancée de la forêt en lisière « basse » et « haute »
-  • Entretenir les bois le long des cours d'eau (Bon Nant et affluents) pour maintenir un cordon végétal rivulaire
-  • Maintenir une « bande verte » (espaces ouverts, en herbe) de transition entre forêt et bâti, ainsi qu'entre ripisylve et bâti (lisibilité paysagère, risques naturels, ombre...)

Espaces agricoles

La composante agricole participe à la lisibilité et la qualité du paysage communal, elle permet la lecture de la géomorphologie, de l'hydrographie, des structures bâties, de l'étagement des activités. Elle ouvre les paysages, génère des vues remarquables, et produit des ambiances diversifiées, de grande qualité et recherchées.

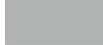


-  • Protéger les continuités et les espaces agricoles du val
-  • Maintenir et conforter les espaces agricoles ouverts des premières pentes
-  • Préserver les alpages et l'ouverture des espaces d'altitude

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre





✓ Maintenir la structuration paysagère du val

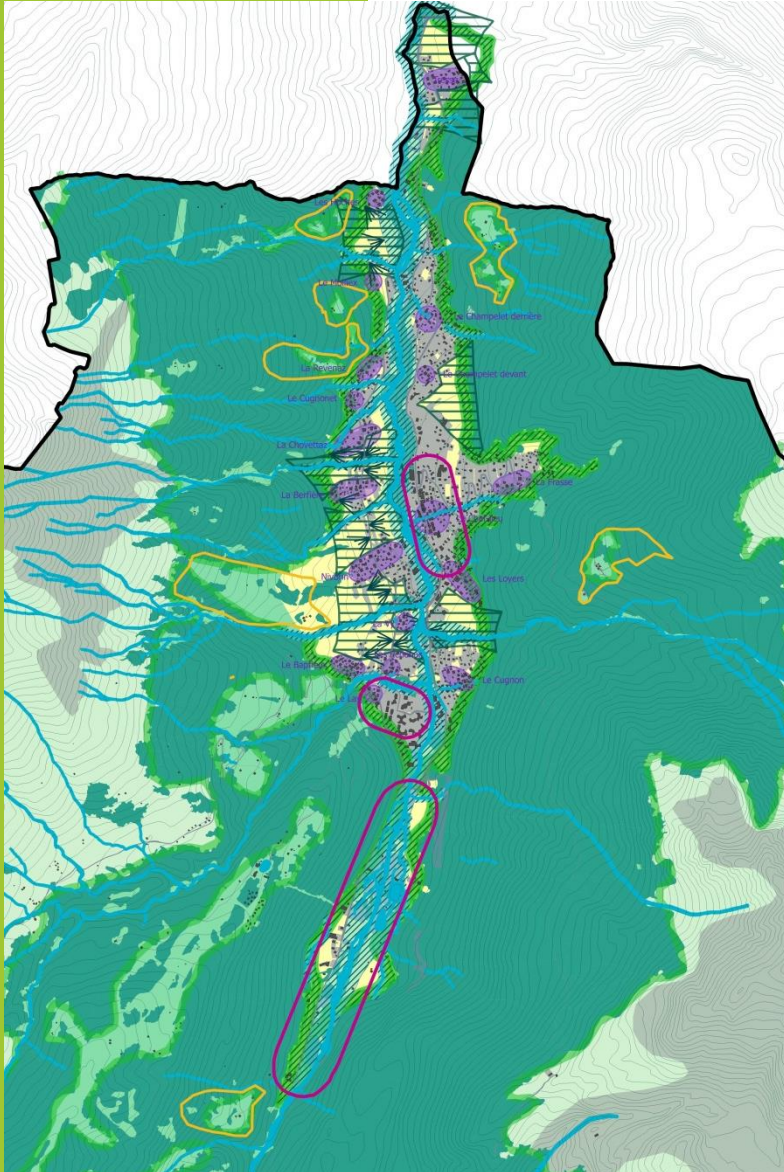
Espaces bâtis - artificialisés

-  • **Contenir le développement bâti aux enveloppes urbaines existantes** – Limiter l'étalement urbain, l'extension de l'urbanisation, recentrer le développement autour du centre-bourg
-  • **Préserver des coupures vertes paysagères** entre les groupements bâtis
-  • **Maintenir le caractère groupé des hameaux** et respecter l'organisation bâtie traditionnelle lors d'éventuelles nouvelles constructions
- **Promouvoir un développement respectueux de l'environnement**, des ambiances et veiller à la qualité du développement bâti notamment touristique

✓ Préserver la qualité des vues et des ambiances

-  • **Protéger les vues remarquables** (lien avec le maintien des espaces agricoles ouverts)
-  • **Prendre en considération la co-visibilité entre les hameaux** dans les projets d'aménagement
- **Maintenir des ambiances rurales jusque dans les hameaux** : abords enherbés, absence de clôture, jardins potagers, éléments arborés...
- **Réinterpréter les formes bâties traditionnelles**

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre



✓ Mettre en valeur les paysages



- **Requalifier les espaces d'accueil du public** (habitants et touristes): traversée du Chef-lieu, patinoire, espaces de stationnement, vallée de la Gorge...

- **Développer le réseau de déplacements doux et de découverte du territoire à l'échelle de la commune** en lien avec ses valeurs paysagères (motifs paysagers naturels et bâtis existants, vues, ambiances) : créer ou requalifier des liaisons douces entre les groupements bâtis, d'une rive à l'autre, le long des ruisseaux...



- **Rouvrir certains espaces en cours de fermeture** ou qui se sont boisés (enfrichement et régénération naturelle) au cours des cinquante dernières années, en lien avec des projets agricoles

- **Valoriser la porte d'entrée de la Réserve Naturelle Nationale**, porte stratégique d'accès au massif du Mont-Blanc par le versant sud

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.6. Préserver un paysage lisible et qualitatif, le patrimoine naturel et culturel montagnard fondateur de l'identité des Contamines-Montjoie

Maintenir la structuration paysagère du val

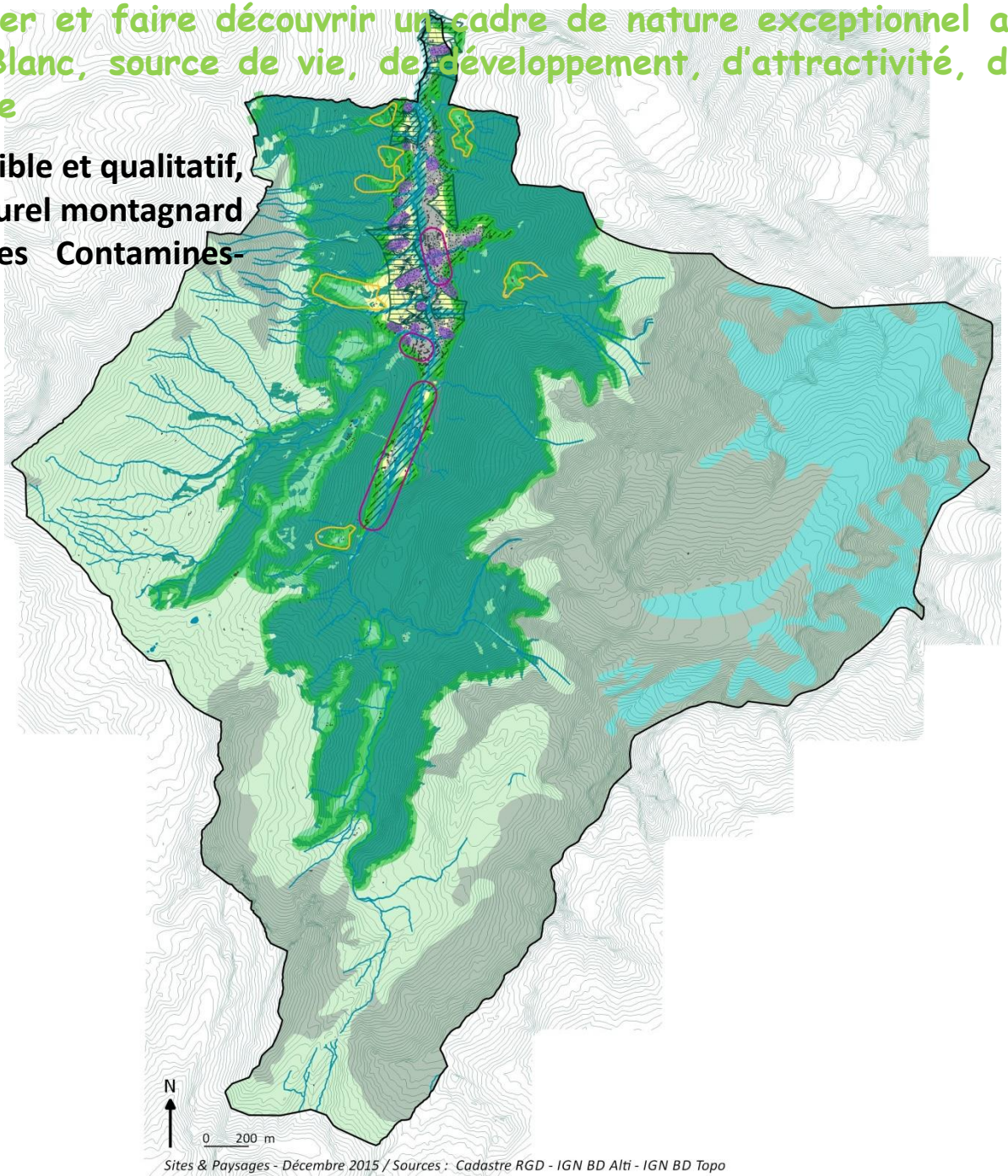
- Préserver un couvert forestier diversifié sur les fortes pentes
- Maîtriser l'avancée de la forêt
- Maintenir une bande verte de transition entre forêt et bâti
- Entretenir les bois le long des cours d'eau
- Maintenir une bande verte de transition entre ripisylve et bâti
- Protéger les continuités et espaces agricoles ouverts du val
- Maintenir et conforter les espaces agricoles ouverts des premières pentes
- Préserver les alpages et pelouses naturelles
- Roches nues
- Glaciers et neiges éternelles
- Groupeement bâti identitaire
- Contenir le développement bâti aux enveloppes existantes
- Préserver des coupures vertes paysagères entre les groupements bâtis

Préserver la qualité des vues

- Protéger les vues remarquables (lien avec le maintien des espaces agricoles ouverts, traitement des premiers plans...)
- Prendre en considération la co-visibilité entre les hameaux dans les projets d'aménagement

Mettre en valeur le paysage

- Requalifier les espaces d'accueil du public à travers les projets de valorisation de la traversée du Chef-lieu, de restructuration du Lay et de la Gorge
- Réouvrir le paysage sur certains secteurs autrefois exploités en lien avec des projets agricoles



1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

1.7. Préserver et mettre en valeur le patrimoine, les hameaux anciens et l'architecture traditionnelle

- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine repéré (les fermes non remaniées, le patrimoine religieux...)
- ✓ Révéler et conforter la structure des hameaux « en arête de poisson » pour un usage piéton
- ✓ Densifier les hameaux en maîtrisant les gabarits et en maintenant des abords ouverts
- ✓ Maintenir le caractère et l'identité de l'architecture traditionnelle lors des interventions dans les hameaux anciens
- ✓ Faire connaître ces valeurs urbaines et architecturales

1.8. Retrouver une cohérence d'ensemble pour l'architecture récente

- ✓ Lors des interventions, proposer une palette restreinte de teintes et de matériaux
- ✓ Limiter les évolutions « folkloriques » (de type palines, bandeaux de rives dessinés, peints...)

1.9. Promouvoir une architecture contemporaine de qualité pour les futures constructions

- ✓ Une architecture de montagne, bien ancrée dans son territoire, qui reprend des modèles locaux, les logiques d'implantation, la simplicité des volumétries et du décor, l'unicité des matériaux et des teintes. Elle adapte son gabarit au milieu environnant
- ✓ Une architecture sobre et moderne, créative et innovante, en règle générale (surtout dans le chef lieu, le Lay...). Possibilité dans les hameaux d'adopter des formes d'"imitation" et reprendre les typologies anciennes (en les réinterprétant)
- ✓ Une architecture conforme aux attentes du Développement Durable (implantation adaptée au terrain et orientation optimum, excellence énergétique, utilisation des énergies renouvelables, matériaux sains et pérennes...)

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

Préserver et mettre en valeur le patrimoine

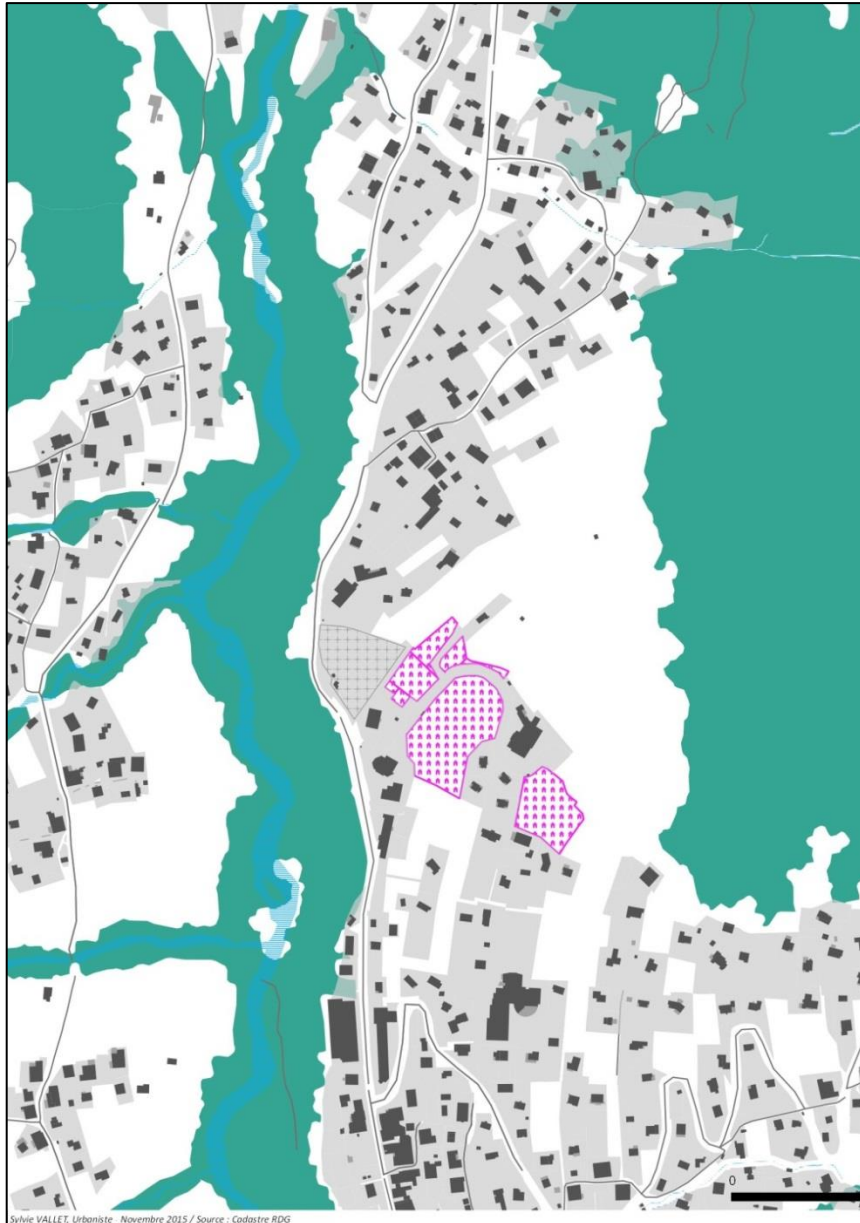


2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

2.1. Relancer la démographie de la commune pour un village vivant et animé toute l'année

- ✓ **Accueillir de nouveaux habitants permanents** pour dynamiser le village à l'année, soutenir les activités commerciales et de services
- ✓ **Accueillir au moins 80 jeunes ménages** (de 25 à 45 ans) pour remplir le groupe scolaire
- ✓ **Satisfaire les besoins d'habitat** en soutien des objectifs démographiques, tout en maîtrisant et en organisant l'urbanisation et l'offre de logements :
 - Relancer et favoriser la construction de résidences permanentes, un préalable pour relancer la démographie et rééquilibrer le parc de logements (dans sa composition entre résidences principales et résidences secondaires)
 - Développer l'offre d'habitat « abordable - en accession sociale et en locatif social » – en soutien de l'objectif d'accueil de jeunes ménages avec enfants : produire au moins 80 logements « abordables »
 - Mobiliser en priorité le foncier communal disponible (ZAC du Plane) pour des opérations de logements abordables bien reliées et proches des services et des équipements centraux

2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie



Développer une offre d'habitat locatif social, en accession sociale et abordable pour les jeunes ménages

2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la Station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

2.2. Développer un modèle économique diversifié sur les 4 saisons, en s'appuyant sur les atouts du territoire et en les valorisant

- ✓ Favoriser à différentes échelles, des projets moteurs, source d'une diversification indispensable des activités touristiques des Contamines-Montjoie
 - Relier le domaine skiable des Contamines-Montjoie à l'Espace Diamant, en Savoie
 - Développer un pôle « Nature & Patrimoines » dans la vallée de la Gorge, en cohérence avec la stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc (voir le point 1.3. ci-dessus)
 - Conforter l'attractivité de la base de loisirs « Patrice Dominguez »
 - Repositionner le quartier résidentiel touristique du Lay comme point de départ des remontées mécaniques pour les activités de ski : Développer dans ce quartier stratégique sur le plan de l'offre touristique et de loisirs des Contamines-Montjoie, de nouvelles activités, une offre de services et d'animation touristique et commerciale
 - Conforter, développer les activités et les espaces de loisirs du centre-village : Espace patinoire et Snowpark des Loyers
 - Mettre en œuvre une stratégie d'activités « après-ski » dans le centre-village et le quartier du Lay
- ✓ Satisfaire les besoins d'hébergement touristique sur les 4 saisons
 - Créer une offre de lits résidentiels touristiques et hôteliers « 3 étoiles + , 4 étoiles » en priorité dans le centre-village
 - Préserver les capacités hôtelières existantes : interdire le changement de destination des hôtels existants
 - En partenariat avec l'EPIC Tourisme, mettre en place, prioritairement sur le quartier du Lay, une politique d'appui à la restauration et à la performance énergétique de l'immobilier de loisirs, afin de proposer une offre résidentielle adaptée aux attentes de la clientèle touristique

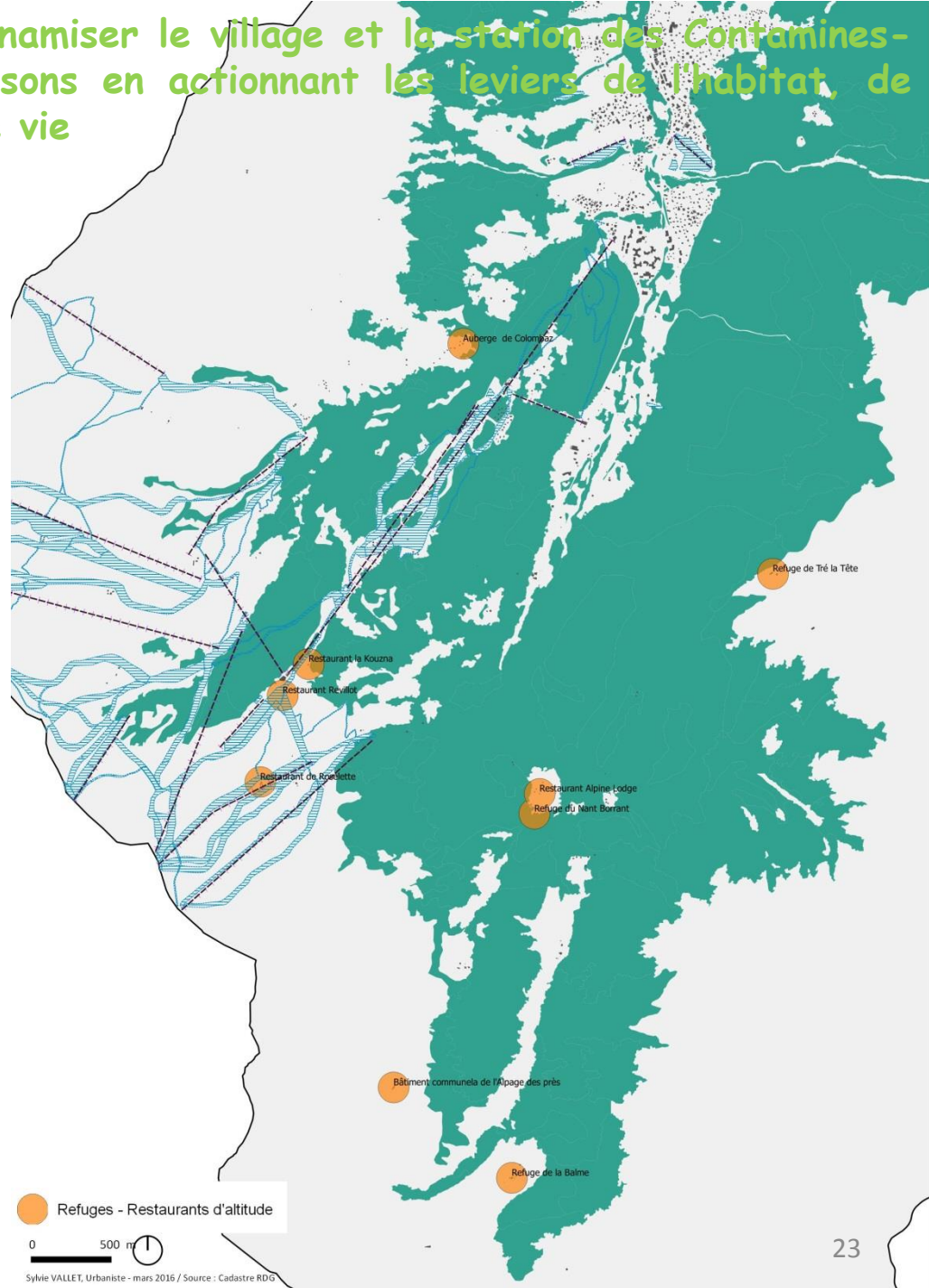
2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

2.2. Développer un modèle économique plus diversifié sur les 4 saisons, s'appuyant et valorisant les atouts du territoire

- ✓ **Autoriser l'évolution encadrée des restaurants et refuges d'altitude essentiels à la vie de la station** : le Nant Barrant, la Kouzna, l'Alpine Lodge, la Colombaz, Roselette, Revillot, la Balme, Tré la Tête
- ✓ **Engager une réflexion sur le devenir du chalet d'alpage des Prés (bâtiment communal)**: autoriser son changement de destination à vocation d'hébergement touristique et de restauration
- ✓ **Créer une offre commerciale et de services de proximité contribuant à la vitalité de la station sur les 4 saisons et préserver la diversité commerciale**, notamment dans le centre-village
- ✓ **Conforter les activités artisanales dans la zone d'activités des Glières et développer en parallèle des activités compatibles avec l'habitat au sein des quartiers**
- ✓ **Promouvoir une agriculture durable**
 - Préserver les terres agricoles du val et des alpages, pour maintenir les activités agricoles indispensables à la qualité des ambiances des Contamines-Montjoie et à l'attractivité du territoire
 - Préserver les terres agricoles dans le val des Contamines Montjoie pour maintenir l'exploitation des alpages
 - Préserver de bonnes conditions d'accès et de desserte des espaces agricoles, ne pas enclaver les bâtiments agricoles en activité, notamment d'élevage : préserver les espaces de fonctionnalité nécessaires aux exploitations
 - Réfléchir aux moyens de reconquérir des espaces agricoles autrefois exploités, refermés aujourd'hui par l'avancée de la forêt : un moyen pour installer de nouvelles exploitations agricoles
 - Valoriser les circuits courts de production sous AOC et AOP dans le futur

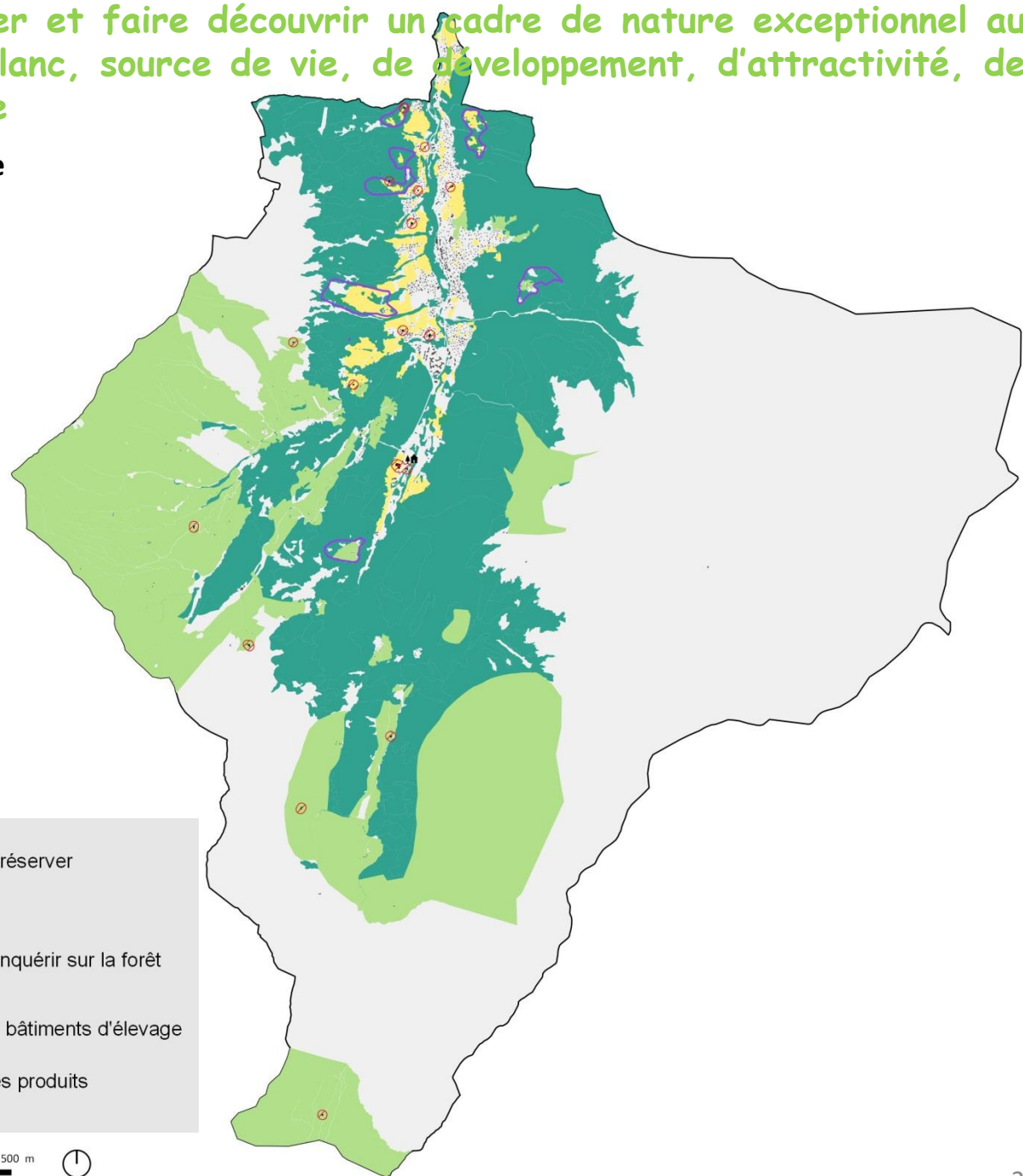
2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

Autoriser l'évolution encadrée des restaurants et refuges d'altitude essentiels à la vie de la station



1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

Promouvoir une agriculture durable




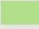
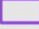



- Surface agricole exploitée dans la vallée, à préserver de l'urbanisation
- Alpages à préserver
- Espaces agricoles autrefois exploités, à reconquérir sur la forêt
- Bâtiments agricoles existants
- Périmètre théorique de protection autour des bâtiments d'élevage
- Créer un point de découverte et de vente des produits du terroir

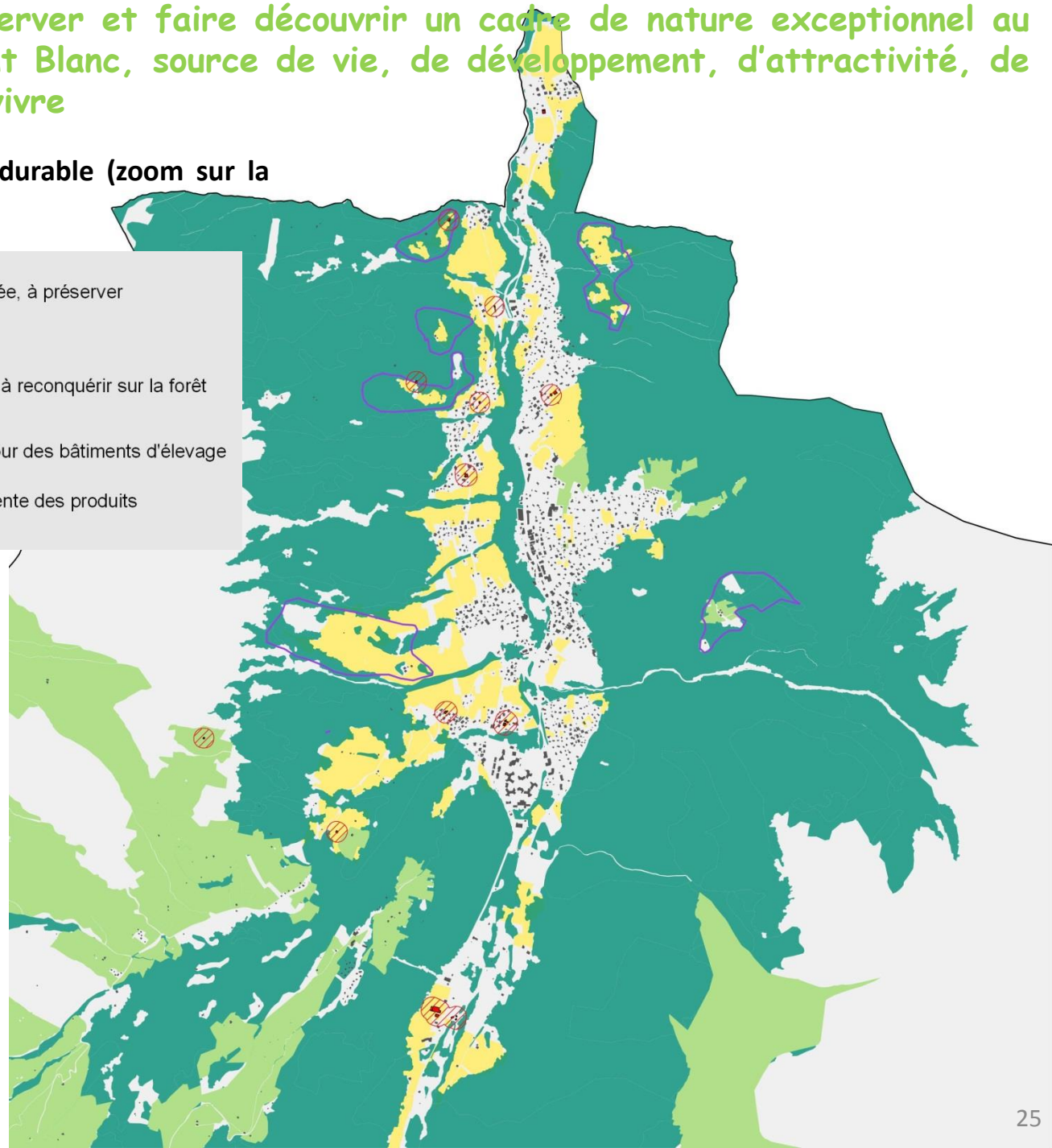
0 500 m

Sylvie VALLET, Urbaniste - mars 2016 / Source : Cadastre RDG

1^{ère} orientation : Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien-vivre

Promouvoir une agriculture durable (zoom sur la zone centre)

-  Surface agricole exploitée dans la vallée, à préserver de l'urbanisation
-  Alpages à préserver
-  Espaces agricoles autrefois exploités, à reconquérir sur la forêt
-  Bâtiments agricoles existants
-  Périmètre théorique de protection autour des bâtiments d'élevage
-  Créer un point de découverte et de vente des produits du terroir



2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

2.2. Développer un modèle économique diversifié sur les 4 saisons, s'appuyant et valorisant les atouts du territoire

- ✓ **Améliorer la desserte forestière des gisements forestiers exploitables, en priorité les secteurs de Champelet, la Frasse et Nant Borrant**
- ✓ **Valoriser la filière « bois-énergie » par l'exploitation de la forêt et des boisements rivulaires** : étudier la mise en œuvre d'un réseau de chaleur bois pour l'alimentation des équipements publics, des logements locatifs sociaux et en accession sociale prévus sur la zone du Plane
- ✓ **Etudier la valorisation de la ressource hydroélectrique** en cohérence avec le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Arve, et en limitant les impacts de l'hydroélectricité sur les milieux aquatiques
- ✓ **Favoriser et soutenir le projet de desserte du territoire des Contamines-Montjoie par la fibre optique** depuis Saint-Gervais-Les-Bains, pour un accès de tous aux communications numériques

2^{ème} orientation : Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie

2.3. Engager le projet « centre-village » pour un centre plus attractif à l'année, source d'animation de la station

- ✓ Conforter le rôle du centre-village comme pôle principal de vie de la commune
- ✓ Requalifier le centre-village, ses espaces publics, les espaces de circulation et de stationnements, améliorer son fonctionnement en redonnant de la place aux piétons
- ✓ Accueillir de nouvelles activités commerciales de proximité
- ✓ Développer une nouvelle offre hôtelière et résidentielle touristique
- ✓ Mettre en réseau les espaces de loisirs du centre avec les autres pôles touristiques (le Lay, La Gorge, le Pontet)

3^{ème} orientation : Répondre à la diversité des besoins de déplacements et de desserte en cul de sac du territoire

3.1. Mettre en œuvre une politique globale et cohérente de déplacements motorisés (TC et voitures particulières) du centre village jusqu'à la Gorge, coordonnée avec la politique des mobilités douces (la Via Montjoie, les Véhicules électriques, les navettes) et la politique de développement touristique dans les différents pôles

- ✓ **Maintenir un service de navettes « été – hiver » pour tous**, avec mise en œuvre à terme d'un système de navettes électriques à destination des pôles d'activités.
- ✓ **Faciliter le stationnement des visiteurs dès l'entrée dans le centre-village** par une meilleure information des places disponibles dans les différents parkings publics.
- ✓ **Augmenter les capacités de stationnement au Lay**, comme point de départ principal des remontées mécaniques en hiver et pôle d'échange (TC et voitures) l'été (vers les navettes électriques et les sentiers de randonnées).
- ✓ **Réorganiser et requalifier les stationnements « Eté – Hiver » de la Gorge – le Pontet**, pour préserver l'identité et la quiétude du fond de vallée en tant qu'espace naturel remarquable et futur pôle « Nature et Patrimoines » :
 - Préserver le site de Notre Dame de La Gorge, sans voitures, sauf ayant droits
 - Aménager un pôle d'échanges pour les transports collectifs en aval du télécabine de la Gorge
 - Limiter les impacts des aires de stationnement de la Gorge : les re naturer
- ✓ **Inscrire l'ensemble des stationnements dans le réseau de circulations douces** : des parcours piétons lisibles au départ des aires de stationnement vers les pôles d'activités
- ✓ **Equiper les parcs de stationnement publics en bornes électriques.**

3^{ème} orientation : Répondre à la diversité des besoins de déplacements et de desserte en cul de sac du territoire

3.2. Développer et favoriser les mobilités douces et alternatives pour préserver la qualité de vie, les ambiances d'un village touristique de montagne toute l'année

- ✓ **Entre les principaux pôles de vie** (le centre village / le Lay / la vallée de la Gorge/ les gares des remontées mécaniques (la Gorge, le Lay) **et les hameaux**
- ✓ **Rejoindre par mobilités douces le point de départ des sentiers de randonnées**
- ✓ **Valoriser le sentier du baroque longeant le Bon Nant.** Faire de cette « Via Montjoie », un axe structurant du réseau de circulations douces, de Saint Nicolas de Véroce à Notre Dame de la Gorge :
 - Une opportunité de mettre en réseau les hameaux des deux rives avec les pôles de vie (Centre-village, Lay, la Gorge) et les espaces de loisirs (espace patinoire en centre-village, plaine de Jeux du Pontet – la Gorge)

3.3. Etudier l'opportunité de créer une voie carrossable depuis la gare du Lay jusqu'au col du Joly

- ✓ **Pour désenclaver les Contamines-Montjoie, relier le territoire à la route d'accès au Col du Joly côté « Savoie »**
- ✓ **Pour faciliter l'exploitation et la valorisation des alpages, redynamiser le quartier du Lay**

4^{ème} orientation : Objectifs chiffrés de la modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain

4.1. Limiter le gisement constructible du PLU aux besoins de développement résidentiel, économique et touristique, des services et des équipements projetés au cours des 12 prochaines années

- ✓ **7,8 hectares de foncier vierge constructible à vocation résidentielle mixte** au lieu de 11,28 hectares consommés au cours des 12 dernières années (2004-2015)
- ✓ **Un objectif de modération de la consommation d'espace au cours des 12 prochaines années de 31 %**
- ✓ **Une augmentation de 36% de la densité de logements à l'hectare au cours des 12 prochaines années** : passage d'une densité de 22 de 2004 à 2015 à 30 logements par hectare de 2017 à 2028
- ✓ Un objectif de production de logements légèrement inférieur à celui des 12 dernières années en raison d'un foncier constructible plus réduit, mais **une production garantie de résidences principales sur la zone du Plane (42 % maximum de l'objectif total de logements)**

	En ha	Nb logts	m ² /logt	Logt / ha
Consommation d'espaces 2004-2015 (12 ans)	11,28	250	451	22
Consommation d'espaces du futur PLU 2017-2028 (12 ans)	7,8	233	335	30
Objectif modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain (12 prochaines années)	31%			

4^{ème} orientation : Objectifs chiffrés de la modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain

4.1. Limiter le gisement constructible du PLU aux besoins de développement résidentiel, économique et touristique, des services et des équipements

- ✓ 269 logements réalisables en théorie par construction neuve, par densification des parcelles construites et par changements de destination
- ✓ 218 Logements réalisables au cours des 12 prochaines années en tenant compte d'un coefficient de rétention foncière de 19%
- ✓ Parmi les 195 logements produits avec consommation d'espaces et après rétention foncière :
 - 47% de résidences principales (92 logements maximum) sur du foncier communal au lieudit le Plane
 - 41% (80 / 195) de logements locatifs sociaux et/ou en accession sociale ou abordable

Détails	Nbre de logements réalisables sans rétention foncière	Coefficient rétention estimé	Nbre de logements après rétention estimée
Total Logements neufs + densification + changement de destination	269	19%	218
Logements neufs avec consommation d'espace (A)	233	16%	195
<i>Logements (résidences principales) sur foncier communal du Plane</i>	92	0%	92
<i>Logements sur fonciers privés</i>	141	27%	103
Logements sans consommation foncière (B)	36	36%	23
<i>Par densification de parcelles bâties</i>	26	30%	18
<i>Par changement de destination du bâti existant</i>	10	50%	5